



LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

J'adhère à la SNSM Station de Marseille

Membre actif	20 €
Membre donateur	45 €*
Membre bienfaiteur	
-personne physique	380 €*
-personne morale.....	760 €*
Autres dons.....	

(* avec abonnement gratuit à la revue SNSM)

Pour participer à notre action, vous pouvez imprimer cette page et la retourner à :

**Société Nationale de Sauvage en Mer
SNSM Station de Marseille**

**72, rue de la République
13002 – MARSEILLE**

Tél 06 13 81 69 98

Email sns.marseille@gmail.com

Site <http://www.sns-marseille.org>

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Adresse Email

Nom du Club nautique auquel vous adhérez.....

Votre Mode de Paiement :

Montant du versement.....

Chèque bancaire Chèque postal

-Pour tout don ou soutien, la SNSM adresse un certificat de déductibilité fiscale que vous recevrez avec votre carte de membre.
-En vertu de l'article 55 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2003, les versements et dons particuliers ouvrent droits à une réduction d'impôt fixée à 66% du ou des montants versés, et ce dans la limite de 20% du revenu imposable de l'année d'émission du chèque applicable dès l'imposition des revenus.